Ambassade d'Allemagne
Antananarivo

État : octobre 2026

Fiche d'information Visa national pour un séjour au pair

(Art. 19c al. 1, 18 al. 2 n° 1 et 2 AufenthG)

Remarques générales

− Le dépôt de la demande ne peut s'effectuer qu'en personne et sur rendez-vous, pris au préalable via la liste d'attente disponible sur notre site Internet. Veuillez noter que le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous est nettement supérieur à un an.
− Tous les documents qui ne sont pas rédigés en allemande, anglais ou français doivent être accompagnés d'une traduction en allemand.
− La représentation diplomatique ou consulaire se réserve le droit de demander des pièces complémentaires.
− La délivrance du visa est soumise à l'accord de l'Agence fédérale pour l'emploi (Bundesagentur für Arbeit) et, le cas échéant, de l'autorité compétente en matière d'étrangers en Allemagne. Le visa ne peut être accordé qu'après réception de cet ou ces accords.
− Le délai de traitement habituel, à compter du dépôt de la demande, est d'environ 8 à 12 semaines ; il peut être plus long dans certains cas particuliers. La demande peut être déposée au plus tôt 6 mois avant la date d'entrée prévue en Allemagne.
− Il n'est pas nécessaire de réserver un vol pour déposer une demande de visa ; veuillez procéder à la réservation uniquement après avoir obtenu votre visa.
− Nous vous prions de ne pas solliciter d'informations sur l'état d'avancement de votre dossier pendant le délai de traitement habituel. Ces demandes engendrent une charge de travail supplémentaire importante pour le service des visas et ne pourront donc pas faire l'objet d'une réponse.
− Les dossiers incomplets entraînent un retard dans la procédure et peuvent conduire à un refus. Veillez donc à déposer un dossier complet.

Les candidats doivent être âgés de 18 à 26 ans au moment de la demande de visa.

La durée de l'activité au pair est de six mois minimum et d'un an maximum. Il n'est pas possible de prolonger ce séjour au-delà de cette durée, ni d'effectuer plusieurs séjours au pair.

Si un lien de parenté existe entre la famille d'accueil et le candidat, les conditions requises pour un séjour au pair ne sont, en principe, pas remplies.

L'allemand doit être la langue maternelle au sein de la famille d'accueil. Si l'allemand n'est pas la langue maternelle des parents d'accueil, mais seulement la langue utilisée au sein du foyer, aucun des deux parents ne doit être originaire du pays d'origine de la personne au pair.

Vous trouverez de plus amples informations sur les séjours au pair en Allemagne sur le site Internet de l'Agence fédérale pour l'emploi (*Bundesagentur für Arbeit*). Un **questionnaire** destiné aux personnes au pair ainsi qu'un modèle de **contrat au pair** (fourni à titre indicatif) y sont également disponibles en téléchargement.

Des informations multilingues sur les séjours au pair, ainsi qu'une liste d'agences au pair titulaires du label de qualité de la « Gütegemeinschaft Au-pair e.V. » (RAL), sont disponibles dans la rubrique « Centre de téléchargement » du site Internet de cette association.

La liste ci-dessous vous permet de vérifier, en cochant les cases correspondantes, si votre dossier de candidature est complet. Tous les documents y figurant doivent être présentés dans la forme et l'ordre demandés, sans être agrafés.

Liste de vérification
Tous les documents doivent être présentés en original. Ils vous seront restitués après le dépôt de votre demande. Sauf indication contraire, aucune copie supplémentaire n'est requise. Toutefois, les documents qui ne sont pas au format DIN A4 ou qui sont plastifiés doivent également être fournis sous forme de copie au format DIN A4.
☐ un formulaire de demande, incluant les informations requises en vertu de l'article 54 de la loi sur le séjour (AufenthG), dûment rempli et signé. Veuillez utiliser à cet effet notre formulaire de demande numérique.
☐ une photo d'identité biométrique récente, datant de moins de 6 mois, sur fond blanc, au format 45 x 35 mm
☐ Passeport en cours de validité (signé par le titulaire et comportant au moins 3 pages entièrement vierges), dont la durée de validité dépasse d'au moins 3 mois celle du visa.
☐ une copie simple de la page d'identité de votre passeport en cours de validité
☐ Contrat avec la famille d'accueil, rédigé en allemand, indiquant les noms complets de tous les parents d'accueil et précisant la date de début et la durée du contrat, l'argent de poche, les horaires de travail, ainsi que l'assurance maladie et accident. Le contrat doit être signé par tous les parents d'accueil et par l'au pair. Si le contrat n'a pas été conclu par l'intermédiaire d'une agence titulaire du label de qualité RAL, il convient de fournir également une copie de la page d'identité des passeports ou des cartes d'identité des parents d'accueil.
☐ Questionnaire « Au-pair » de l'Agence fédérale pour l'emploi (*Bundesagentur für Arbeit*), dûment rempli et signé par la famille d'accueil.

☐ Attestation de domicile récente de la famille d'accueil en Allemagne. Ce document ne doit pas dater de plus de 6 mois et doit mentionner toutes les personnes vivant dans le foyer (y compris les enfants), avec leur date de naissance.
☐ Curriculum vitae (CV) rédigé en allemand, en français ou en anglais.
☐ Lettre de motivation rédigée par vos soins (en allemand, en français ou en anglais), expliquant les raisons pour lesquelles ce séjour au pair est nécessaire, comment il s'inscrit dans votre parcours, ainsi que vos projets pour la suite.
☐ Justificatif d'un diplôme de fin d'études secondaires obtenu à l'étranger (par ex. baccalauréat, HSC).
☐ Justificatif de connaissances linguistiques (niveau A1 minimum).
☐ Justificatif d'une couverture d'assurance maladie suffisante (dite « assurance au pair »). Une assurance voyage ne suffit pas.
☐ Fiche d'information de l'Agence fédérale pour l'emploi, imprimée (ce document vous sera restitué après la demande de visa).
☐ Le cas échéant, justification de la résidence habituelle au moyen d'un titre de séjour en cours de validité, si vous ne possédez pas la nationalité malgache ou mauricienne.
☐ Frais de visa d'un montant de 75 €
- En cas de dépôt de la demande à Madagascar, le paiement doit être effectué au taux de change du jour, exclusivement en ariary (MGA), en espèces et pour le montant exact ; tous les billets doivent être en très bon état.
- Si vous déposez votre demande à Maurice, veuillez consulter le site Internet du prestataire de services de visa TLS pour connaître les tarifs actuels des visas et des frais de service, exprimés en roupies (MUR).

** Dans le cadre de la procédure de demande de visa, les compétences linguistiques doivent être attestées par un certificat reconnu, délivré par un organisme certifié par l'« Association of Language Testers in Europe » (ALTE) – par exemple le Goethe-Institut e.V., le Forum culturel autrichien, un organisme affilié à telc GmbH ou un institut TestDaF. Les compétences en langue anglaise peuvent, en outre, être justifiées par le TOEFL.*

Exclusion de responsabilité : Les informations contenues dans cette fiche reposent sur les connaissances et les évaluations disponibles au moment de sa rédaction. Aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité ou à leur exactitude, notamment en raison d'évolutions législatives survenues depuis lors. Seule la version en langue allemande fait foi.